



RÈGLEMENT OFFICIEL

MENTON SUN RACE 2026 – 10 KM

Épreuve labellisée FFA Bronze – Qualificative aux Championnats de France de 10 km

Le présent règlement est établi conformément aux règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), aux dispositions du Code du sport et aux règles applicables aux courses hors stade. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La Menton Sun Race – 10 km est organisée à Menton sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). L'épreuve bénéficie du Label FFA Bronze et est qualificative pour les Championnats de France de 10 km.

ARTICLE 2 – DATE, HORAIRES ET LIEUX

La course se déroulera le dimanche 24 mai 2026 à Menton (06500).

- Départ officiel : 8h30 précises
- Zone de départ : Esplanade de Garavant
- Zone d'arrivée : 20 Promenade de la Mer – 06500 Menton
- Distance entre départ et arrivée : environ 1 00 mètres

Les sas de départ ouvriront à 8h.

Aucun participant ne sera autorisé à prendre le départ après le signal officiel.

ARTICLE 3 – CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est une course sur route officielle de 10 kilomètres mesurée selon les normes FFA.

Cette course est ouverte aux catégories autorisées par la réglementation fédérale en vigueur.

Les marcheurs sont strictement interdits sur le 10 km course.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant mettant en danger sa sécurité ou celle des autres concurrents.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PPS

Conformément à la réglementation de la Fédération Française d’Athlétisme et à l’article L231-2-1 du Code du sport, chaque participant doit obligatoirement disposer d’un PPS (Parcours Prévention Santé) valide le jour de l’épreuve.

Le PPS est à réaliser exclusivement sur le site officiel de la Fédération Française d’Athlétisme : <https://pps.athle.fr>

Aucun certificat médical ne sera accepté.
Aucun dossard ne sera remis sans PPS valide.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 14 décembre 2025.

Les tarifs d’inscription sont les suivants :

- 20 € pour les 700 premiers dossards
- 25 € du dossard 701 au dossard 2000
- 35 € pour toute inscription sur place, dans la limite des dossards disponibles

L’organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que le quota maximal de participants sera atteint.

ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s’effectuera exclusivement :

- Samedi 23 mai 2026 de 10h à 19h30
- Dimanche 24 mai 2026 de 06h30 à 8h20

Le retrait du dossard se fera uniquement sur présentation d’une pièce d’identité.

Le dossard devra être porté de manière visible sur la poitrine pendant toute la durée de l’épreuve.

Aucun dossard ne sera distribué après 8h20.

ARTICLE 7 – SAS DE DÉPART

Afin d’assurer la fluidité et la sécurité de l’épreuve, plusieurs sas de départ seront mis en place selon le temps prévisionnel des coureurs.

Sas disponibles :

- Moins de 40 minutes
- Moins de 45 minutes
- Moins de 50 minutes
- Moins de 55 minutes
- Plus de 55 minutes

Chaque coureur devra impérativement se positionner dans le sas correspondant à son niveau. L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à un sas inadapté.

ARTICLE 8 – PARCOURS ET SÉCURITÉ

Le parcours est entièrement balisé et sécurisé.

Les participants doivent respecter les consignes des bénévoles, signaleurs, forces de l'ordre et membres de l'organisation.

Tout abandon devra être signalé immédiatement à l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de nécessité ou de force majeure.

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENTS

Deux ravitaillements liquides seront installés sur le parcours du 10 km.

Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée.

Une buvette sera également accessible au sein du village course.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS ET CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera assuré par un système électronique agréé FFA.

Un classement scratch hommes et femmes sera établi.

Des classements par catégories FFA seront également réalisés.

Les résultats officiels seront publiés à l'issue de l'épreuve.

ARTICLE 11 – RÉCOMPENSES ET PRIMES

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes du classement scratch seront récompensés.

Les trois premiers de chaque catégorie FFA, hommes et femmes, seront également récompensés.

Primes scratch individuelles hommes et femmes :

- 1er : 200 €
- 2e : 150 €
- 3e : 100 €

Primes par équipes hommes et femmes :

- 1re équipe : 300 €
- 2e équipe : 225 €
- 3e équipe : 150 €

Les primes ne sont pas cumulables sauf décision contraire de l'organisation.

ARTICLE 12 – SERVICES AUX COUREURS

Les participants bénéficieront des services suivants :

- Parking gratuit
- Consignes sacs
- Consignes vélos
- Toilettes au départ et à l'arrivée
- Village course et buvette
- Espaces réservés pour les groupes de plus de 10 personnes
- Garderie enfants sur place pendant la course

Les groupes de plus de 10 coureurs pourront demander un espace réservé afin de déposer leurs affaires personnelles.

ARTICLE 13 – ANNULATION, REMBOURSEMENT ET CHANGEMENT DE COURSE

Aucune inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, y compris en cas d'annulation de l'épreuve pour quelque motif que ce soit.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de blessure, maladie, empêchement personnel ou présentation d'un certificat médical.

Les changements vers une autre course de l'événement seront possibles jusqu'au samedi 16 mai 2026 inclus dans la limite des dossards disponibles.

ARTICLE 14 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur.

Les participants courent sous leur propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de matériel avant, pendant ou après l'épreuve.

ARTICLE 15 – DROIT À L'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise expressément l'organisation, ses partenaires et les médias à utiliser les photographies, vidéos et images prises pendant l'événement.

Ces images pourront être diffusées sur les réseaux sociaux officiels de la course, les supports de communication de l'événement ainsi que dans la presse locale et régionale, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

ARTICLE 16 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la Menton Sun Race – 10 km implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.